



ACTIVITE LIBERALE

Vous avez choisi de consulter en secteur libéral

Le Docteur GUILLAUME SERGE

Médecin spécialiste conventionné relevant du secteur à honoraires réglementés (**Secteur I**)

PLAGES DE CONSULTATIONS EXTERNES ET/OU ACTES MEDICO-TECHNIQUES

MARDI sous anesthésie
JEUDI de 9h00 à 12h00
VENDREDI de 9h00 à 12h00

« Votre médecin applique les tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie. Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, sauf dans deux cas :

- exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu de la consultation ;
- non respect par vous-même du parcours de soins.

Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

Dans tous les cas cités ci-dessus où votre médecin fixe librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, leur montant doit être déterminé avec tact et mesure. »

CONSULTATIONS, ACTES OU PRESTATIONS LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES	
	Honoraires pratiqués
Consultation	30 Euros
Avis consultant ponctuel	48 Euros
Gastroscopie	96 Euros
Coloscopie	153,60 Euros

